

Extrait du Registre des délibérations du
Conseil Municipal
de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-quatre,

Le jeudi quatorze novembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 6/11/2024

Présents : Jean-Jacques GROLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOUIN, Karine BOISSONNEAU, Julien BONNET, Myriam COUTANCEAU, David JARRY, Guy NOGRET, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Déborah DUBUIS, Benoit GOUBAND (pouvoir à Julien BONNET), Olivier LARMANJAT, Benoit LOISEAU.

Mme Christelle BODIN a été élue secrétaire de séance.

N° 2024-051 Consultation SARL PE DE LA CHAPELLE SAINT-ÉTIENNE

Vu l'arrêté préfectoral du 20 septembre 2024 transmis à la Commune de Largeasse par lequel Madame la Préfète des Deux-Sèvres a prescrit l'ouverture d'une consultation du public sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la PE DE LA CHAPELLE SAINT-ÉTIENNE, relative à un projet d'exploitation d'un parc éolien comprenant 4 éoliennes dont 2 éoliennes hautes de 160 mètres au Sud du projet et 2 éoliennes hautes de 180 mètres au Nord du projet, situé sur le territoire de la commune de Moncoutant-sur-Sèvre.

CONSIDERANT qu'il convient que le Conseil municipal de la Commune de Largeasse émette un avis sur le projet ci-dessus.

Le conseil municipal rend un avis FAVORABLE au projet par 8 voix POUR et 4 voix CONTRE.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

Secrétaire de séance
Christelle BODIN

LARGEASSE, le 14 novembre 2024

Le Maire
Jean-Jacques GROLLEAU

